



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 5470

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	existante	
N° de rapport: 23. 16. 05.02/07			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: CRATI GREW - SCAAING	Ś		
Personne sur place: HR PALMSA kode EAN de l'installation: Adresse de la visite: Rue Bien do maje JACOB	S50-	4420 57	Nicol
Date de visite : 0.2/05/L. Date d'émission : 0.2/05/L. Références clien	i No	1	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🕱 276 bis et dérogations 🗷 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		2	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche Nombre de tableaux : ☐ no		uits terminaux	10
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de one	and terminaux.	w
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.
Etat du matériel électrique installé	X	4	
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X.	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		,	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		_
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω Ω	1	<u> </u>	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	COTEC BELGILIM	ashi
Manquements / Notes :	ao ragem oo	DO LEO DELOIOM	aspi.
Voir ANNexe			22 00 00 I 00
and a second of the control of the	M A SESSEEMEN	n on other ear ear or or	CARRIOR NUMBER OF
TO THE REPORT OF THE PARTY OF T		Arter V a No Vactor (France)	, 8 ma mana ma
<u>Conclusion</u> :			RAF
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain con le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	trêle périodiqu	e est à effectuer	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
			9
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en yule de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			021
X/ 44			
Camijan 1/2			
- the survey of			1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/60 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

1/1